

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 novembre 2012

Service instructeur

N° CP-2012-11-2-2

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**ALSACE INTERNATIONAL
SOUTIEN 2012**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'adopter une convention annuelle de partenariats et d'objectifs qui prévoit d'attribuer à Alsace International, une subvention maximale de 930 160 € au titre de 2012.

Une convention de partenariat et d'objectifs 2010-2012 a été mise en place entre Alsace International (AI), la Région Alsace et les deux Départements alsaciens pour préciser les orientations stratégiques, l'organisation, la gouvernance, le suivi et l'évaluation des actions de cette association.

Cette convention prévoit que le soutien financier de chaque collectivité se traduit dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat et d'objectifs assortie d'un plan d'actions qui s'inscrit dans les orientations stratégiques fixées par la convention triennale.

Par délibération N° CP 2012-6-2-4, la Commission Permanente réunie le 14 juin 2012, a pris acte du bilan d'activités 2011 et des résultats financiers de l'exercice 2011 transmis par AI.

Elle a décidé dans ce cadre d'attribuer à AI une subvention complémentaire de 332 400 € au titre de 2011 pour s'acquitter de la même somme que celle déjà versée par le Département du Bas-Rhin soit 932 400 € et permettre ainsi à l'association de poursuivre ses missions en attendant le rapprochement des agences économiques alsaciennes.

Pour 2012, le budget d'AI validé par son Assemblée Générale le 12 juin 2012 et joint en annexe 1 a été estimé à 3 322 000 €. La participation des collectivités s'élève à 3 255 560 € et est répartie comme suit : Région Alsace : 1 395 240 € - CG67 : 930 160 € - CG68 : 930 160 €.

1. Plan d'actions 2012

Les objectifs 2012 qui ont été fixés à AI sont les suivants :

➤ Développement exogène

L'activité de développement exogène repose essentiellement sur la prospection ciblée vers des segments de marché bien identifiés au niveau régional :

- les technologies médicales en partenariat avec Biovalley et l'IHU Strasbourg ;
- la chaîne de traction électrique en partenariat avec le Pôle Véhicule du Futur ;
- la chaîne de développement du médicament en synergie avec Alsace Biovalley ;
- le bâtiment à énergie positive en partenariat avec EnergiVie ;
- les technologies de l'information ;
- le tertiaire supérieur.

Cette prospection s'exécute dans le cadre des actions dévolues à cette activité (organisation de salons, de séminaires et de conférences, de missions de prospections...).

L'objectif est de détecter des projets et de les développer en Alsace sur la base d'une offre territoriale construite avec le CAHR et l'ADIRA qui s'inscrit dans le cadre du protocole de partenariat établi entre les trois agences de développement économique.

Pour 2012, Alsace International projette de détecter 1 000 entreprises nouvelles et d'enregistrer 100 projets nouveaux.

➤ Promotion de l'Alsace à l'International

Afin de contribuer au développement de la marque Alsace, AI poursuit l'organisation d'actions ciblées vers les acteurs économiques publics dans le cadre de délégations, de conférences et d'animation de stands. L'accent est également mis sur le développement des outils de communication nécessaires à la promotion de l'Alsace.

➤ AMPIE « Accès aux Marchés Publics Internationaux et Européens »

Concernant le périmètre d'intervention d'AMPIE, AI renforce l'offre de services avec notamment :

- une activité de veille concurrentielle et technologique ;
- des formations adaptées aux besoins des entreprises ;
- des actions collectives pour développer des outils interactifs ;
- l'élaboration d'un annuaire de compétences ;
- un accompagnement individuel renforcé ;
- la mise en œuvre du plan de communication engagé en 2011.

AI vise 120 soumissions en 2012 et compte remporter entre 35 et 40 marchés.

En parallèle, AMPIE a engagé un partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, le Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts Comptables et OSEO Région Alsace pour créer un véritable réseau de la commande publique en Alsace et favoriser ainsi l'accès des PME/TPE alsaciennes à la commande publique.

Cette action est prise en charge par la Région Alsace et les fonds de formation des entreprises.

La mise à disposition des locaux et l'appui logistique sont assurés par AI qui les prend en compte dans son poste « Services Généraux ».

AMPIE a également prévu de regrouper des entreprises, des opérateurs publics et des centres de formation pour créer une véritable force d'expertise régionale à même d'intégrer des réseaux d'influence pour développer de nouveaux partenariats à l'international. Les actions qui en découleront seront financées par des programmes nationaux ou internationaux.

De plus, AMPIE a projeté de créer et d'animer un réseau de points de contact « AMADE FRANCOPHONIE » dans 22 pays francophones d'Afrique afin que les entreprises alsaciennes soient appuyées dans le cadre de leur soumission à des appels d'offres. Les moyens nécessaires à cette action seront pris en charge par l'Organisation Internationale de la Francophonie.

2. Bilan des actions au 30 septembre 2012

Le contexte économique a profondément évolué ces dernières années avec :

- l'émergence d'une concurrence en termes de marchés ciblés (marchés de consommation notamment en Asie) et en termes de sites de production à bas coûts (Europe de l'Est, Afrique, Chine...) ;
- la réduction des contraintes physiques : ouverture des frontières, mondialisation des chaînes logistiques... ;
- la stabilisation des réseaux mondiaux entraînant une raréfaction des grands projets ;
- l'émergence des services au détriment de l'industrie.

L'évolution du marché des investissements directs étrangers s'est aggravée courant 2008 avec la crise économique et financière.

Les conséquences de cette mutation sur les investissements directs étrangers sont importantes et impactent aussi bien l'activité de prospection et d'accompagnement des projets que les stratégies globales de développement économique menées.

Au 30 septembre 2012, l'activité de l'équipe AI en Alsace et de son réseau à travers le monde s'est traduite par :

- 16 missions dans 7 pays ;
- 26 visites de salons et 8 participations à des colloques ;
- 14 conférences dans 6 pays ;
- 5 délégations étrangères reçues en Alsace ;
- 4 stands « Alsace » sur de grands salons internationaux.

Ces actions ont été réalisées dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Suisse, Belgique, Italie, France, Japon, Corée, Chine, Israël, USA, Canada, Brésil, Suède, Russie.

AI a également recensé 8 projets d'implantation et 1 projet de partenariat sur le volet recherche /développement (4 projets sont haut-rhinois et devraient générer la création de 39 emplois sur 3 ans).

Sur le volet AMPIE les résultats sont les suivants :

- 45 contrats obtenus pour un chiffre d'affaires de plus de 10,8 M€ ;
- 45 soumissions en cours pour un chiffre d'affaires estimé à plus de 10 M€ ;
- 20 soumissions déposées ;
- 35 projets en phase de prospection ;
- 41 projets prospectés en attente de décision de soumission.

Par ailleurs, AI recense 7 missions effectuées auprès de donneurs d'ordre, 253 visites réalisées auprès des membres du réseau pour les soutenir dans le montage de leurs dossiers, 372 notes d'information liées à l'accompagnement des entreprises et l'organisation de 6 forums et actions de promotion.

3. Dispositions financières

Le budget prévisionnel 2012 avec le comparatif 2011 est détaillé en annexe 1.

Il se caractérise par des recettes et des dépenses équilibrées à 3 322 000 €.

Ce budget est en baisse par rapport à celui de 2011 qui s'élevait à 3 700 000 €. Cette diminution est liée essentiellement à la réorganisation des antennes et à la vacance du poste de Direction.

La Région et le Département du Bas-Rhin se sont déjà engagés à apporter à AI le concours sollicité au titre de 2012 soit respectivement 1 395 240 € et 930 160 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de fixer le soutien départemental 2012 à un montant maximal de 930 160 € et d'adopter dans ce cadre la convention annuelle de partenariat et d'objectifs 2012 qui figure en annexe 2.

La subvention départementale 2012 serait versée selon les dispositions de la convention 2010-2012 de partenariat et d'objectifs établie entre les trois collectivités soit 90 % en 2012 et le solde de 10 % au cours de l'exercice 2013 sur présentation du compte rendu détaillé des missions réalisées, du bilan d'activités et du compte de résultat de l'exercice 2012.

C'est ainsi que je vous propose :

- de prendre acte du plan d'actions 2012 de l'association Alsace International,
- d'attribuer une aide maximale de 930 160 € à Alsace International au titre de 2012,
- de prélever ce montant sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental,
- de valider et de m'autoriser à signer la convention annuelle de partenariat et d'objectifs jointe au présent rapport à conclure avec Alsace International.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

BUDGETS 2011 et 2012

Annexe 1

	BUDGET 2011	BUDGET 2012
<u>Autres Achats & services extérieurs</u>		
Locaux Colmar et Strasbourg <i>loyers, charges, entretien, gaz, électricité, eau, assurances</i>	170 000	140 000
Informatique et bureautique <i>sous-traitance informatique et bureautique, location mobilières, entretien mat.informat., fournitures de bureau, documentation</i>	150 000	150 000
Communication externe <i>brochures, insertions, sous-traitance communication, objets publicitaires</i>	70 000	70 000
Déplacements - missions - réceptions <i>déplacements Alsace, missions à l'étranger, colloques, réceptions, assurances, voitures service et fonction</i>	303 000	300 000
Frais de télécommunication	60 000	55 000
Antennes & Consultants <i>Réseau à l'international, bureaux, consultants</i>	890 000	730 000
Honoraires (<i>expert comptable, commissaire aux comptes, avocat</i>)	70 000	70 000
Cotisations, études et recherches (<i>CCF, Xerfi, Oxford Intelligence...</i>)		
Frais bancaires	3 000	3 000
TOTAL AACE GENERAUX	1 716 000	1 518 000
<u>Charges de personnel</u>		
Salaires + charges	1 850 000	1 680 000
Amicale, Tickets rest, Médecine travail, stagiaires	57 000	52 000
Variation provision	22 000	20 000
<u>Charges de personnel nettes</u>	1 929 000	1 752 000
<u>Amortissements</u>	53 000	50 000
TOTAL RECURRENT CHARGES D'EXPLOITATION	3 698 000	3 320 000
<u>Impôt Sté</u>	2 000	2 000
<u>Charges exceptionnelles</u>		
<u>Charges financières</u>	-	
TOTAL GENERAL CHARGES	3 700 000	3 322 000
<u>RECETTES</u>		
<u>Subvention Région Alsace</u>	1 554 000	1 395 240
<u>Subvention Conseil Général 67</u>	1 036 000	930 160
<u>Subvention Conseil Général 68</u>	1 036 000	930 160
Sous-total subventions collectivités	3 626 000	3 255 560
<u>AUTRES RECETTES</u>		
<u>Produits Financiers (coupons)</u>	8 000	6 440
<u>Recettes Ampie (Francophonie & cotisations)</u>	66 000	60 000
Sous total autres recettes	74 000	66 440
TOTAL RECETTES	3 700 000	3 322 000

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT A ALSACE INTERNATIONAL
D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la convention de partenariat et d'objectifs pour 2010-2012 du 1^{er} mars 2010,

Vu la demande de subvention d'Alsace International en date du 9 janvier 2012,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR Cédex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du ,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

l'Association ALSACE INTERNATIONAL dont le siège est, Château Kiener, 24 rue de Verdun 68000 COLMAR, représentée par son Président,

ci-après désignée "AI"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

ALSACE INTERNATIONAL (AI) a été créée en septembre 2006 à l'initiative de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut-Rhin avec pour objet la prospection d'entreprises à l'étranger en vue de leur implantation en Alsace, l'aide au développement international des entreprises alsaciennes et la mise en œuvre de toute action de promotion à l'international de nature à contribuer au développement économique de l'Alsace.

Les trois collectivités ont approuvé une convention de partenariat et d'objectifs pour la période 2010-2012 qui précise les orientations stratégiques, l'organisation, la gouvernance, le suivi et l'évaluation des actions d'Alsace International.

Dans ce cadre une convention financière annuelle est établie par chaque collectivité pour préciser le soutien financier apporté à AI sur la base d'un plan d'actions qui s'inscrit dans les orientations stratégiques fixées.

Au titre de 2012, AI a sollicité le Département du Haut-Rhin pour lui verser une contribution à hauteur de 930 160 €.

ARTICLE 1 : Objet

En 2012, AI va poursuivre des activités qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques fixées par la convention triennale mise en place entre AI, la Région Alsace et les deux Départements alsaciens pour la période 2010-2012.

➤ Développement exogène

L'activité de développement exogène repose essentiellement sur la prospection ciblée vers des segments de marché bien identifiés au niveau régional :

1. les technologies médicales en partenariat avec Biovalley et l'IHU Strasbourg ;
2. la chaîne de traction électrique en partenariat avec le Pôle Véhicule du Futur ;
3. la chaîne de développement du médicament en synergie avec Alsace Biovalley ;
4. le bâtiment à énergie positive en partenariat avec EnergiVie ;
5. les technologies de l'information ;
6. le tertiaire supérieur.

Cette prospection s'exécute dans le cadre des actions dévolues à cette activité (organisation de salons, de séminaires et de conférences, de missions de prospections...).

L'objectif est de détecter des projets et de les développer en Alsace sur la base d'une offre territoriale construite avec le CAHR et l'ADIRA qui s'inscrit dans le cadre du protocole de partenariat établi entre les trois agences de développement économique.

Pour 2012, Alsace International projette de détecter 1 000 entreprises nouvelles et d'enregistrer 100 projets nouveaux.

➤ **Promotion de l'Alsace à l'International**

Afin de contribuer au développement de la marque Alsace, AI poursuit l'organisation d'actions ciblées vers les acteurs économiques publics dans le cadre de délégations, de conférences et d'animation de stands. L'accent est également mis sur le développement des outils de communication nécessaires à la promotion de l'Alsace.

➤ **AMPIE « Accès aux Marchés Publics Internationaux et Européens »**

Concernant le périmètre d'intervention d'AMPIE, AI renforce l'offre de service avec notamment :

- une activité de veille concurrentielle et technologique ;
- des formations adaptées aux besoins des entreprises ;
- des actions collectives pour développer des outils interactifs ;
- l'élaboration d'un annuaire de compétences ;
- un accompagnement individuel renforcé ;
- la mise en œuvre du plan de communication engagé en 2011.

AI vise 120 soumissions en 2012 et compte remporter entre 35 et 40 marchés.

En parallèle, AMPIE a engagé un partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Alsace, le Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts Comptables et OSEO Région Alsace pour créer un véritable réseau de la commande publique en Alsace et favoriser ainsi l'accès des PME/TPE alsaciennes à la commande publique.

Cette action est prise en charge par la Région Alsace et les fonds de formation des entreprises.

La mise à disposition des locaux et l'appui logistique sont assurés par AI qui les prends en compte dans son poste « Services Généraux ».

AMPIE a également prévu de regrouper des entreprises, des opérateurs publics et des centres de formation pour créer une véritable force d'expertise régionale à même d'intégrer des réseaux d'influence pour développer de nouveaux partenariats à l'international. Les actions qui en découleront seront financées par des programmes nationaux ou internationaux.

De plus, AMPIE a projeté de créer et d'animer un réseau de points de contact « AMADE FRANCOPHONIE » dans 22 pays francophones d'Afrique afin que les entreprises alsaciennes soient appuyées dans le cadre de leur soumission à des appels d'offres. Les moyens nécessaires à cette action seront pris en charge par l'Organisation Internationale de la Francophonie.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Compte tenu des éléments financiers et du plan d'actions transmis par Alsace International, une subvention maximale de 930 160 € est attribuée par le Département à cette association au titre de 2012.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

La subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention triennale de partenariat et d'objectifs 2010-2012.

Ainsi les modalités de versement sont les suivantes :

- 90 %, soit 837 144 € à la signature de la présente convention, correspondant aux deux premiers acomptes mentionnés dans la convention triennale,
- Le solde, soit 10 % au cours de l'exercice 2013 sur présentation du compte rendu détaillé des missions réalisées, du bilan d'activités et du compte de résultat de l'exercice 2012.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 et virés au compte N° 30087 33200 00026158901 20.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS D'ALSACE INTERNATIONAL

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

ALSACE INTERNATIONAL s'engage à :

- a) Informer le Département des actions menées : ALSACE INTERNATIONAL s'engage à rendre compte, des missions réalisées en 2012, du bilan et du compte de résultats de l'exercice 2012,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),
- d) Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- e) Mentionner par tout moyen approprié le soutien du Département.

Les pièces justificatives à fournir pour le versement de la subvention ainsi que les modalités de contrôle de celle-ci se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2012.

L'aide couvre la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par ALSACE INTERNATIONAL de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

ARTICLE 7 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 4 et 6, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler.

ARTICLE 8 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A COLMAR, le

Le Président d'ALSACE INTERNATIONAL

Le Président du Conseil Général

André REICHARDT